

Edito

La Foire, à la croisée des chemins

La 416^{ème} édition de la Foire aux chevaux s'est tenue les 8, 9 et 10 septembre. Une édition commerciale et festive, malheureusement marquée par l'annulation de la vente à la corde, aucun des 40 chevaux conduits sur site ne présentant de vaccinations à jour. Cette « déconvenue », source d'une grande déception et de vives interrogations, nous oblige : quelle Foire pour demain ? comment renouveler son identité sans perdre son sens ? avec quels moyens budgétaires et humains ? Je sais combien les Montmerlois sont attachés à cet événement pluriséculaire, né au début du XVII^{ème} siècle ; les élus qui l'organisent le sont tout autant. Aussi, je vous invite à répondre nombreux au questionnaire annexé à ce Montmerle Infos et à participer à la réunion publique de restitution et d'échanges organisée le **samedi 21 octobre, à 10h**, en salle du conseil municipal. Votre mobilisation compte pour « refonder » et faire perdurer la Foire !

Devenir du camping

Le premier semestre 2023 a été mis à profit pour dresser une synthèse des études réalisées sur le camping depuis 2015. Après examen au sein de différentes instances municipales entre juin et septembre, des orientations se dessinent, qui seront soumises au conseil municipal avant la fin de l'année. Là aussi, les habitudes et le contexte évoluent et nous obligent à nous « refonder ».

Le maire
Philippe PROST

A la une

Tourisme et loisirs

La saison estivale s'achève, les travaux se poursuivent

Le gîte Castel de Valrose a de nouveau connu une belle fréquentation cet été, affichant complet du 30 juin au 25 août. Les réservations d'automne sont prometteuses le week-end et lors des vacances scolaires. Ce succès est impératif compte tenu des lourds coûts de fonctionnement que fait peser cet équipement sur les finances communales.

Ouvert depuis avril, le food-truck « La Plage » a servi ses derniers clients fin septembre. Fin de saison aussi pour les visites de la chapelle et de la tour des Minimes, assurées respectivement par les Amis des Minimes et des élus municipaux en juillet et en août, ainsi que lors des Journées du Patrimoine. L'été a enfin été rythmé par de multiples manifestations, qui ont animé le centre-ville ou les bords de Saône. Parmi tant d'autres, mettons à l'honneur le festival de musique des 5 à 7, organisé par le Comité des fêtes, qui a fêté ses 20 ans.

Une Véloroute appréciée

Mise en service au printemps, la Véloroute, aménagée par la Communauté de communes, a immédiatement trouvé son public. Maillon d'un itinéraire européen reliant Lyon au Luxembourg, la Véloroute séduit aussi bien les cyclistes amateurs locaux que les cyclotouristes chevronnés.

Urbanisme

Un périmètre de « sursis à statuer » en centre-bourg

Dans sa séance du 28 septembre, le conseil municipal a décidé l'instauration d'un périmètre de « sursis à statuer » en centre-bourg, de la place du Marché au futur « quartier des écoles ». Cette mesure donne la possibilité de différer l'examen d'une demande d'autorisation d'urbanisme, dans un souci de préservation d'une opération d'aménagement future. Elle permettra à la collectivité de maîtriser son développement urbain, dans un secteur à forts enjeux, identifié comme tel au Plan Local d'Urbanisme. Dossier complet disponible en ligne sur <https://www.mairie-montmerle.fr/sursis-a-statuer/>

Des travaux en cours dans deux sites majeurs

Le Parc de la Batellerie disposera bientôt de nouvelles toilettes publiques, en cours d'aménagement au sein de la Maison Guillon. Elles seront constituées de deux WC PMR automatiques et de deux urinoirs. A l'issue de cette installation, la toiture et la façade du bâtiment feront l'objet d'une réfection. Le coût global de l'opération s'élève à 203 000 € TTC.

La Commune poursuit par ailleurs son programme pluriannuel de mise en sécurité et de valorisation du site des Minimes, lancé en 2021. Les travaux de restauration de la seconde partie de la calade, en galets de Saône, ont démarré. En parallèle, une étude est confiée à un architecte du patrimoine, en vue de la restauration du clocher de la chapelle, fortement détérioré par l'environnement humide et les aléas du temps. Les travaux et l'étude programmés en 2023 représentent un coût de 45 000 € TTC, pour une enveloppe totale sur les années 2021 à 2024 de 321 000 €.



Extinction nocturne de l'éclairage public : c'est voté !

Au cours du premier trimestre 2023, la Commune avait sollicité l'avis des habitants sur les horaires envisagés pour l'extinction nocturne de l'éclairage public. Deux plages horaires avaient été proposées, de 23h à 5h ou de 23h à 6h. Cette consultation a suscité un vif intérêt, 462 questionnaires ayant été retournés avec, au final, un résultat sans appel : près de 70% des répondants se sont prononcés pour une extinction de 23h à 6h.

Modernisation des armoires de commande

Parallèlement à cette consultation, les travaux nécessaires ont été menés à bien par le SIEA, compétent en matière d'éclairage public, en concertation étroite avec les élus municipaux. Une coupure de nuit nécessite en effet que les armoires de commande d'éclairage public soient équipées d'horloges astronomiques. Après quelques retards pris dans la livraison des matériels, ces travaux d'un montant de 37000 € sont désormais achevés.



Une extinction de 23h à 6h

Les obstacles techniques étant levés, le conseil municipal a décidé, dans sa séance du 28 septembre, que l'éclairage public serait éteint chaque nuit de 23h à 6h, sur l'ensemble du territoire communal (hors parc d'activités Visionis 5, géré par la Communauté de communes Val de Saône Centre). En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être exceptionnellement maintenu tout ou partie de la nuit. Cette mesure sera effective après mise en place de la signalisation nécessaire et signature de l'arrêté municipal correspondant par M. le Maire, au titre de ses pouvoirs de police.

Outre la réduction de la facture énergétique, l'extinction contribuera à la limitation des émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre les pollutions lumineuses, sources d'atteinte à la biodiversité et de perturbation des écosystèmes. Les retours d'expériences ne montrent pas d'incidence notable sur les accidents de la route ou les atteintes aux biens et aux personnes.

Un pump-track en projet

Après la réalisation d'un skate-park en 2021, la Commune se lance dans un projet d'aménagement d'un pump-track. Les pump-tracks sont formés d'une ou de plusieurs pistes en boucle, constituées de bosses et de virages relevés. Le pump-track montmerlois devrait voir le jour en bord de Saône, au niveau de l'aire d'arrêt de la Vélo-route. Vélo, trottinette, rollers, draïsienn... il sera ouvert à tous, en libre accès. Des contacts ont également été pris avec l'école élémentaire Mick Michey et le Comité départemental du cyclisme, très intéressé. Ce projet a fait l'objet de plusieurs demandes de subventions.

Rue Saget

Un accord a été trouvé avec un promoteur privé en vue de la cession du tènement situé rue Saget, propriété communale. Cet accord prévoit la démolition du bâti encore existant, aux frais du promoteur, et la réalisation de deux maisons de ville. Le tènement sera cédé pour un montant de 60 000 €.

Forfait Mobilités durables



Afin d'inciter les agents municipaux à utiliser un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle pour leurs trajets domicile-travail, la Commune a mis en place, à compter de 2023, le « forfait mobilités durables ». Les agents qui viendront au travail à vélo ou en covoiturage percevront une aide annuelle allant de 100€ (pour 30 déplacements minimum dans l'année) à 300€ (au-delà de 100 déplacements). Pour l'année 2023, 5 à 7 agents, sur 45, pourraient bénéficier de ce dispositif.

Tri des biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire. Le SMIDOM vous donne rendez-vous **samedi 18 novembre, de 10h à 12h**, pour une initiation gratuite au compostage sur le parking du Parc des Sports. Vous pourrez également récupérer votre composteur individuel, que le SMIDOM vous propose en pré-commande, au tarif réduit de 30€.

Le SMIDOM lance par ailleurs une expérimentation de collecte des biodéchets en points d'apport volontaire, dans certains secteurs.



Attention travaux !

Le pont de Montmerle-sur-Saône, géré par le Département de l'Ain, fera l'objet d'une intervention de maintenance entre le lundi 30 octobre et le vendredi 3 novembre. Les jours de travaux, le pont sera fermé à la circulation (amplitude maximale : 7h30-18h). Une déviation sera mise en place. A suivre sur : <https://www.inforoute01.fr/>.

LA COMMUNE AUX CÔTÉS DES JEUNES MONTMERLOIS

Ecoles, médiathèque, associations... la rentrée scolaire est l'occasion de faire le point des actions menées par la Commune en faveur des jeunes générations. Un investissement réel et continu, indispensable pour construire l'avenir.

Les écoles, une priorité municipale



319 élèves ont fait leur rentrée au sein des écoles Mick Micheyl, 110 en maternelle, répartis en 4 classes, et 209 élèves en élémentaire, au sein de 8 classes. L'école élémentaire accueille également une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). L'effectif global est stable par rapport aux années précédentes.

La Commune alloue annuellement aux deux écoles des crédits scolaires (44€ / enfant). Elle emploie 4 ATSEM, chacune étant affectée dans une classe de l'école maternelle. En complément de cet engagement permanent, la collectivité finance régulièrement des activités culturelles et sportives sur le temps scolaire. En 2022-2023, des séances de natation, une activité « musique » et une initiation au tennis ont bénéficié à différentes classes de l'école élémentaire.

A la rentrée, les travaux continuent...

Depuis janvier 2021, les élèves comptent parmi les premiers spectateurs de la vaste opération de reconstruction du groupe scolaire. Une dernière année de chantier est annoncée, l'ouverture de la nouvelle école élémentaire étant prévue pour septembre 2024, après la mise en service à la rentrée 2022 de l'école maternelle. Les vacances scolaires d'automne verront se réaliser la mise en place de la passerelle reliant les deux écoles.

La médiathèque éveille les enfants aux plaisirs de la lecture et de la culture

Tous les deux mois, la médiathèque rend visite à la crèche intercommunale Visiocrèche, située à Montceaux, pour 1h30 d'histoires et de comptines. L'accueil des écoles publiques et privée dans les locaux de la médiathèque s'est fortement développé, pour atteindre près de 50 accueils de classes sur une année.

« Heure du conte », animations arts plastiques et jeux de société, spectacle jeune public, installations au parc de la Batellerie... les occasions de rencontres avec les enfants, accompagnés de leurs parents, sont également nombreuses. **L'inscription à la médiathèque est gratuite jusqu'à 18 ans, ainsi que pour les étudiants.**



L'inscription à la médiathèque est gratuite jusqu'à 18 ans, ainsi que pour les étudiants.

Actualité de la médiathèque à suivre sur <https://www.mediathèque-montmerle-sur-saone.com/> et sur la page Facebook « Médiathèque de Montmerle sur Saône ».

L'accueil périscolaire, un service primordial

Qui dit « écoles » dit également « accueil périscolaire », un service municipal en plein développement, assuré aujourd'hui par 18 agents, intervenant sur les temps du matin, du midi et/ou du soir. 200 à 250 enfants déjeunent chaque jour au restaurant scolaire, cette fréquentation étant en constante augmentation. Afin de limiter le gaspillage alimentaire, le restaurant scolaire est passé en « mode self » à la rentrée 2022 pour les élèves de l'école élémentaire. Un nouveau pas sera franchi cette année, avec la mise en place d'une pesée quotidienne des restes alimentaires et le tri à la source des biodéchets.

En 2023-2024, **la Commune maintient de nouveau les tarifs de la restauration scolaire** (inchangés depuis 2018), un effort conséquent compte tenu de la hausse de ses propres coûts de fonctionnement.



Ecole privée Saint Joseph

56 enfants montmerlois sont scolarisés à l'école privée Saint Joseph, 33 en élémentaire et 23 en maternelle. En application du Code de l'Éducation et de la convention signée avec l'OGEC, organisme de gestion, la Commune participe chaque année aux frais de fonctionnement de l'école privée. Ce « forfait communal » est calculé par parité avec les moyens alloués aux écoles publiques.

Le Ticket Sport Culture, un « coup de pouce » apprécié

Avec le Ticket Sport Culture, la Commune soutient financièrement l'inscription des enfants de 4 à 16 ans dans les clubs sportifs et les associations culturelles locales. Cette aide individuelle, d'un montant de 50€ depuis 2021, a bénéficié en 2022-2023 à 212 enfants (cumul d'adhésions possible) et 9 associations, pour une enveloppe totale de 10 600 €. Cette enveloppe sera reconduite à une hauteur similaire pour 2023-2024.

Démocratie participative

Réunions de quartier : prenez date !

Les élus vous invitent aux réunions de quartier « 2023-2024 ». Retenez votre date parmi les suivantes*, en fonction de votre lieu de résidence :

- ◆ **Samedi 18 novembre**, Bellevue et hauts de Montmerle-sur-Saône.
- ◆ **Samedi 9 décembre**, Les Mûriers.
- ◆ **Samedi 20 janvier**, La Côtère et Les Minimes.
- ◆ **Samedi 17 février**, Le Peleu et quartiers Nord.
- ◆ **Samedi 2 mars**, Centre-ville.
- ◆ **Samedi 30 mars**, rue de Mâcon, Les Carriats, Les Rochons.

Les réunions ont lieu de 10h à 11h30, en salle du conseil municipal (hors réunion « Centre-ville », à la salle des fêtes). Une information sera distribuée dans votre boîte aux lettres dans les jours précédant la réunion correspondant à votre secteur.

Les réunions de quartier sont l'occasion de poser vos questions à l'exécutif municipal, de faire part de vos observations et de prendre connaissance des principaux projets en cours ou à venir. En 2022-2023, plus de 300 habitants ont participé aux réunions de quartier.

**Calendrier sous réserve d'impératifs non connus à ce jour, susceptible de modifications à titre exceptionnel.*

Vos démarches

Mairie - Permanences Urbanisme

Afin de répondre aux mieux à vos questions en matière d'autorisations d'urbanisme, le service Urbanisme vous propose deux permanences :

- ◆ Une permanence téléphonique, le vendredi, de 9h à 12h (04 74 69 35 56). Les entretiens téléphoniques permettent d'apporter des éléments de réponse et, si besoin, de prévoir un rendez-vous physique.
- ◆ Une permanence pour des entretiens en mairie, le mardi de 14h à 16h, uniquement sur rendez-vous.

Le mail contact@mairie-montmerle.fr peut être utilisé en permanence.

France Services Val de Saône Centre - Horaires d'ouverture

La France Services Val de Saône Centre, gérée par la Communauté de communes, a adopté de nouveaux horaires en septembre. Les animatrices vous accueillent désormais aux jours et horaires suivants dans leurs locaux situés 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône :

- ◆ Lundi : 14h-18h.
- ◆ Mardi, mercredi : 9h-12h, 14h-17h.
- ◆ Jeudi : 9h-13h.
- ◆ Vendredi : 14h-18h.

France Services vous accompagne dans vos démarches administratives, de manière gratuite et confidentielle.

Plus d'infos : tél. 09 74 36 65 35



Rédaction : Mairie de Montmerle-sur-Saône.

Illustrations : Mairie, Médiathèque, Pixabay.

Directeur de la publication : Philippe PROST.

Tirage : 1 900 exemplaires.

Impression : DG PROMO, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS.

Édité en octobre 2023.

Sur l'agenda

- ◆ **Dimanche 22 octobre**, **Marché d'automne**, salle des fêtes et cour de l'école.
- ◆ **Lundi 31 octobre**, **Montmerle Obscure Race**, dans les rues de Montmerle.
- ◆ **Dimanche 5 novembre**, **Repas des anciens**, salle des fêtes.
- ◆ **Samedi 11 novembre**, **Cérémonie de commémoration**.
- ◆ **Les 17, 18 et 19 novembre**, « **La pension de Mme Rosa** » (théâtre), salle des fêtes.
- ◆ **Dimanche 26 novembre**, **Salon du livre**, salle des fêtes.

Agenda non exhaustif.

Retrouvez les horaires, les organisateurs et

les autres rendez-vous sur :

⇒ les panneaux lumineux

⇒ www.montmerle-sur-saone.fr

⇒ www.tourisme-val-de-saone.fr

Expression de la minorité

Montmerlois, Montmerloises,

Nous déplorons l'absence de réunions de certaines commissions ainsi que le manque de communication de la majorité envers ses administrés.

A la date du 11 septembre 2023, malgré nos relances répétées, aucune décision n'a été prise concernant le terrain de camping.

Elus de la minorité, nous sommes présents lors des différentes manifestations qui ont lieu sur notre commune.

N'hésitez pas à nous questionner ou prendre contact via notre page Facebook

<http://www.facebook.com/profile.php?id=100089619005554>

L'équipe de la minorité